



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



**La CSR/P. Quarante ans
de coopération au service
d'une pêche et aquaculture
durables**

Édition

Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)
www.spcsrp.org

Responsable de publication

Dr Khallahi BRAHIM, Secrétaire Permanent

Comité éditoriale et scientifique

Abdou Khadir DIAKHATE, Chargé de l'Harmonisation des Politiques et Législation des pêches

Mouhamadou Makhtar SECK, Chef des Service Financier et Comptable

Mika DIOP, Consultant

Maria ANDRADE, Secrétaire Bilingue, CSRP

Patrice BREHMER, Conseiller Scientifique du Secrétaire Permanent

Avec l'aimable contribution de

Yacine DIOP Ancienne Responsable des Ressources Humaines

Makane NDIAYE, Consultant Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches

Demba Amadou KANE, ex-Chargé du Projet PRAO

Hamady DIOP, ex-Chef du Département Recherche et Système d'Information des pêches

Babacar BA, ex-Chef du Département Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches

Conception graphique

Larochette Dakar - Comptoir Graphique

Photographies

© CSRP, © IRD

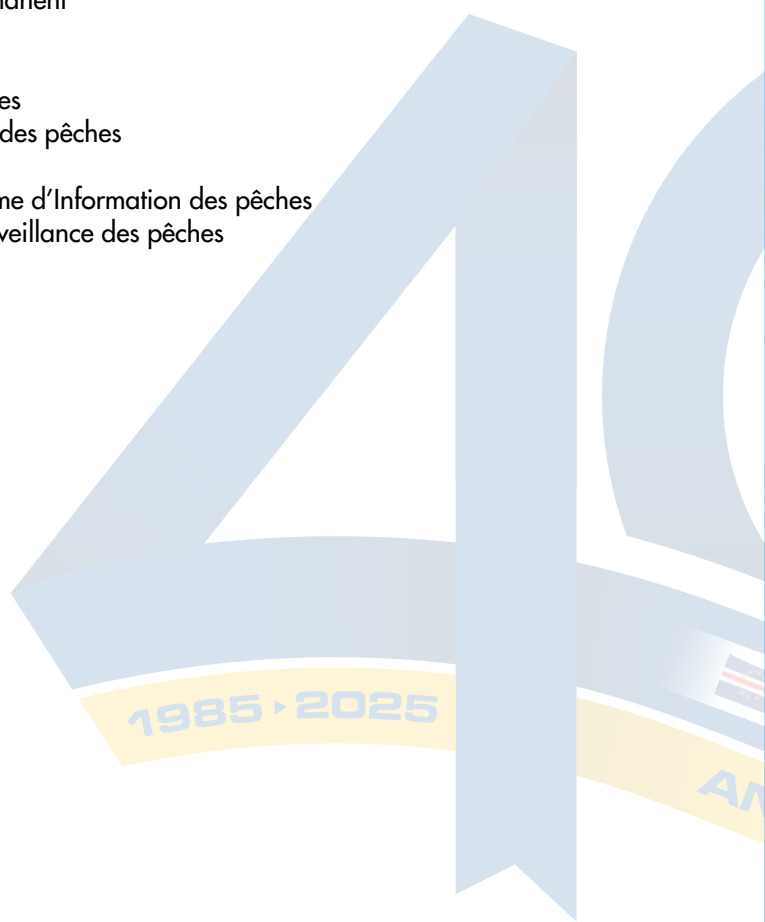
Impression

Larochette Dakar, Dakar, Sénégal

Crédits et droits

© CSRP, 2025. Tous droits réservés.

La reproduction, même partielle, des textes, cartes et illustrations est interdite sans autorisation préalable de l'éditeur.
Pour toute demande d'utilisation ou de reproduction, contacter spcsrp@spcsrp.org



SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS

PRÉAMBULE

I. LA CSRP - QUATRE DÉCENNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

I.1. CRÉATION DE LA CSRP : GENÈSE ET ÉVOLUTION D'UNE VISION COMMUNE	6
I.2. OBJECTIFS ET MISSION : UN MANDAT AU SERVICE DE LA PÊCHE DURABLE	7
I.3. ZONE CSRP : UN ESPACE MARITIME RICHE ET STRATÉGIQUE	8
I.4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET INCLUSIVE	9
I.5. RECONNAISSANCE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE AFFIRMÉE	9

II. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE POUR DES PÊCHERIES DURABLES

II.1. QUARANTE ANS DE COOPÉRATION ET DE PARTENARIATS AU SERVICE DES PÊCHES DURABLES	11
II.2. PROJETS ET LEURS IMPACTS	11

III. RÉALISATIONS ET SUCCÈS MAJEURS

III.1. HARMONISATION DES POLITIQUES ET DES LÉGISLATIONS	18
III.2. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES	21
III.3. SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES PÊCHES	22

IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES : 40 ANS D'ENGAGEMENT, UN CAP RENFORCÉ POUR L'AVENIR

IV.1. FONDATIONS POSÉES	24
IV.2. VERS UNE GOUVERNANCE SOUS-RÉGIONALE STRUCTURÉE	
IV.3. L'INTÉGRATION DE LA SCIENCE ET DE LA DURABILITÉ	
IV.4. NOUVEAU CAP POUR 2025–2029	
IV.5. TRAJECTOIRE DE CONSOLIDATION ET D'ADAPTATION CONTINUE	

ABRÉVIATIONS

ADEPA : Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale
AFD : agence Française de Développement
AIS : Automatic Identification System
AMREP/PSMA : Accord sur les Mesure du Ressort de l'Etat du Port
AMP : Aire marine Protégée
AU-IBAR : Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
AWA : projet Approche écosystémique de la gestion des pêches et de l'environnement marin dans les eaux ouest-africaines
BBI : Blue Belt Initiative
CAOPA : Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale Africaine
CC : Comité de Coordination de la CSRP
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CSCS : Convention sur le Suivi, le Contrôle et la Surveillance des activités de pêche
CM : Conférence des Ministres de la CSRP
CMA : Convention sur les Conditions Minimales d'Accès
CNSHB : Centre National Des Sciences Halieutiques De Boussoura, Guinée
COMHAFAT : Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
CSE : Centre de Suivi Ecologique
CSRP : Commission Sous-Régionale des pêches
DPSP : Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DRSI : Department recherche et Systèmes d'informations
EAMME : approche écosystémique de la gestion des pêches et de l'environnement marin
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM : Fonds pour l'environnement mondial
FIBA : Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GOWAMER : Gouvernance, politique de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'écorégion WAMER

GT : Groupe de travail
HPL : Harmonisation des Politiques et Législations
ICAWA : International Conference AWA
IMBO : Institute of Marine Biology and Oceanography, Sierra Leone
IMROP : Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches, Mauritanie
INIO : Instituto Nacional de Investigação, Pesquisa e Oceanografia, Guinée Bissau
INN : pêche illicite non déclarée et non réglementée
IRD : Institut de recherche pour le développement (ex-Orstom)
ISRA/CRODT : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, Sénégal
MFWR/FD : Fisheries Department, Gambie
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD : Objectifs de développement durable
PAN : Plan d'action national
PAR : Plan d'action Régional
PESCAO : projet Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest
PNBA : Parc National du Banc d'Arguin
PRAO : Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PS : Plan Stratégique
PSRA-Requins : Plan Sous-Régional d'Actions Requins
RMC : ressources marines et côtières
SCS : Suivi Contrôle et Surveillance
TIDM/ITLOS : Tribunal international du droit de la mer
TMT : Trygg Mat Tracking
UA : Union Africaine
UBC : University of British Columbia
UN : United Nations
VMS : Vessel Monitoring System
ZEE : Zone Économique Exclusive

PRÉAMBULE

Dr Khallahi BRAHIM
Secrétaire Permanent
de la CSRP



Le rapport 2024 de la FAO sur la situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture met en évidence une croissance lente mais continue des productions, atteignant 223 millions de tonnes en 2022. Pour la première fois, la production aquacole a dépassé celle de la pêche de capture, s'établissant à 131 millions de tonnes. Cette tendance reflète une évolution structurelle majeure dans l'approvisionnement mondial en produits aquatiques.

En Afrique, la production combinée de la pêche et de l'aquaculture ne représenterait qu'environ six pour cent du total mondial. Toutefois, cette estimation masque une réalité plus complexe. En effet, les statistiques officielles de la FAO privilégient souvent l'enregistrement des captures selon la nationalité des flottilles, au détriment de la prise en compte des zones marines où ces captures sont effectivement réalisées. Ainsi, la logique de l'outil prime sur celle du territoire, contribuant à sous-évaluer la contribution réelle des eaux africaines — et en particulier ouest-africaines — à la production halieutique mondiale.

Le potentiel de croissance du secteur dans notre sous-région demeure considérable, tant du fait des manques à gagner liés à une meilleure gouvernance des pêches que des vastes perspectives offertes par un développement aquacole encore largement inexploité. Les pays membres de la CSRP forment une zone historiquement riche en ressources marines dotée de potentialités aquacoles peu valorisées. Il apparaît évident que le secteur de la pêche et de l'aquaculture peut produire davantage et mieux, au service d'un développement durable, ou même soutenable, de notre espace commun.

Cependant, ce potentiel est confronté à de nombreuses menaces. La surcapacité des flottilles, accompagnée d'une surpêche croissante, a entraîné une réduction préoccupante des stocks de nombreuses espèces clés, telles que les sardinelles. Les ressources pélagiques et démersales transfrontalières constituent une richesse renouvelable pour nos concitoyens, sans fin donc inestimable, à condition d'être bien gérées. Elles sont également au cœur de notre culture, tout en

représentant une importante source de devises grâce aux exportations, qu'il conviendrait de diversifier et de valoriser davantage à travers des produits transformés à plus forte valeur ajoutée.

Les changements climatiques et environnementaux, devenus une réalité incontournable, perturbent non seulement la planification, mais aussi la gestion durable et la gouvernance à long terme des pêches, en raison de l'incertitude croissante et du manque d'informations fiables. En parallèle, les pollutions et pressions anthropiques sur les littoraux accélèrent la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. La disparition ou l'altération des habitats essentiels affecte la productivité des écosystèmes. La diminution de l'abondance des ressources halieutiques est aujourd'hui constatée dans l'ensemble de nos États membres, avec des conséquences directes sur la sécurité nutritionnelle, la souveraineté alimentaire et la biodiversité.

À cela s'ajoute l'expansion persistante de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui engendre des pertes économiques majeures, compromet les efforts de gestion durable, fragilise les écosystèmes et mine les progrès vers une gouvernance équitable et responsable du secteur.

Dans un monde de plus en plus structuré autour de blocs régionaux, il est plus nécessaire que jamais que nos États membres, partageant un même grand écosystème marin — marqué par des dynamiques biologiques, écologiques, économiques, socioculturelles et physiques largement communes — unissent leurs efforts. Face à des enjeux partagés, seule une approche collective et solidaire permettra de surmonter les défis freinant le développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

C'est dans cet esprit que fut créée, il y a 40 ans, la Commission Sous-Régionale des Pêches), afin de renforcer la coopération interétatique, harmoniser les politiques halieutiques, promouvoir la recherche scientifique, et mettre en place des mécanismes concertés en faveur d'une gestion durable, équitable et responsable des ressources marines, au bénéfice des générations actuelles et futures.

I.LA CSRP - QUATRE DECENNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION HALIEUTIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST



II.1. CRÉATION DE LA CSRP : GENÈSE ET ÉVOLUTION D'UNE VISION COMMUNE

I.1.1. Des débuts inscrits dans une volonté de trouver une réponse commune aux défis majeurs de la sous-région

Les côtes ouest-africaines sont baignées alternativement par le courant le Courant des Canaries venant du nord qui est un courant froid et le courant subtropical venant du sud le courant de Guinée, courant chaud. On rencontre dans cette zone des espèces aussi bien à affinité tempérées que tropicales. La zone est également connue pour ces phénomènes de remonté d'eaux froides ou upwelling, à l'origine d'un enrichissement régulier des eaux de surface. Les eaux océaniques ouest-africaines, aussi bien côtières que marines, ont une productivité majeure soutenant une importante diversité biologique avec une abondance de ressources halieutiques à haute valeur sociale et économique, très convoitées, parfois disputées.

La pêche joue un rôle économique et social de premier plan dans la sous-région, elle est l'un des secteurs les plus dynamiques. Sa forte contribution aux équilibres macroéconomiques, son potentiel intrinsèque de croissance et son apport à l'emploi et à la sécurité alimentaire en font un secteur prioritaire dans les différentes politiques nationales de la sous-région. Cependant, le secteur des pêches reste confronté à des défis majeurs tels que les effets du changement

global, l'érosion de la biodiversité, l'expansion de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), l'explosion des capacités des pêches... des défis touchant tous ses Etats membres et au-delà.

C'est pour faire face à nombre de ces défis, que cinq pays de la sous-région se sont réunis en octobre 1976 à Dakar pour lancer une réflexion visant à identifier une réaction commune adaptée. Ainsi, le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal ont décidé la création, le 29 mars 1985 à Dakar, de la CSRP, une organisation intergouvernementale de coopération halieutique. L'initiative visait à fédérer les moyens en vue de faire face collectivement aux défis majeurs du secteur qui ne connaissent pas de frontières. La République de Guinée rejoint la CSRP en 1986, suivie par la Sierra Leone en 2004, portant à sept le nombre d'États membres.

I.1.2. Une évolution institutionnelle progressive

À ses débuts, la CSRP a connu une phase de structuration progressive, dans laquelle le Sénégal assurait la gestion de l'organisation, notamment par la désignation du Secrétaire Permanent. Cette configuration, fondée sur une coordination étroite, a permis de poser les bases fonctionnelles de la Commission tout en préfigurant son futur ancrage régional. Un tournant majeur intervient en 1992, lors d'une réunion ministérielle tenue en Mauritanie, où les États membres conviennent

de doter la CSRP d'un budget autonome, alimenté par des cotisations annuelles. Cette avancée décisive vers une autonomie financière se concrétise dès l'année suivante, à Conakry, en République de Guinée. En effet, en 1993, sous la présidence du Cabo Verde, la structure organisationnelle de la CSRP se consolide davantage. C'est à cette occasion que le poste d'adjoint au Secrétaire Permanent est créé, et qu'un mandat de quatre ans est formellement instauré pour le Secrétaire Permanent. Dans le même esprit, un système de contribution financière différenciée est mis en place, tenant compte des capacités économiques respectives de chaque État membre. Cette période marque ainsi une transition importante vers une gouvernance plus institutionnalisée, collective et pérenne, fondée sur les principes de solidarité et de coresponsabilité.

Au fil des décennies, la CSRP a su faire preuve d'adaptabilité en ajustant sa structure et son mode de fonctionnement afin de répondre aux défis changeant du secteur des pêches, tout en restant fidèle à sa mission première de coopération sous-régionale. Cette dynamique d'évolution s'est traduite, en 2009, par une réforme institutionnelle majeure, avec la mise en place de trois départements techniques : l'Harmonisation des Politiques et des Législations des Pêches, la Recherche et le Système d'Information, ainsi que le Suivi, le Contrôle et la Surveillance de l'aménagement des pêches. Cette nouvelle organisation visait à renforcer l'expertise interne et à structurer davantage l'action de la CSRP autour de ses priorités opérationnelles. Cependant, cette ambitieuse réforme s'est heurtée à des contraintes récurrentes, en particulier d'ordre financier, qui ont limité sa pleine mise en œuvre. Conscients de la nécessité de réajuster les moyens aux ambitions, la Conférence des Ministres, réunie en session ordinaire à Freetown en 2018 et en session extraordinaire à Praia en 2019, a instruit le Secrétaire Permanent « de commanditer un audit organisationnel et financier de la CSRP. Cette étude, telle que validée par la 21e session ordinaire de la Conférence des Ministres tenue à Dakar en 2023, avait un double objectif : améliorer l'efficacité et l'efficience du fonctionnement interne, tout en recentrant les missions de la CSRP sur un périmètre réaliste, aligné avec les capacités financières réelles de l'organisation. Cette volonté de se réformer en profondeur témoigne de la maturité institutionnelle de la CSRP, capable de se remettre en question et de se réinventer lorsque les circonstances l'exigent, toujours au service des États membres et de la gouvernance durable des ressources halieutiques partagées.

II.2. OBJECTIFS ET MISSION : UN MANDAT AU SERVICE DE LA PÊCHE DURABLE

I.2.1. Une vision centrée sur la coopération régionale

La CSRP vise à renforcer la coopération entre ses États membres en vue d'une meilleure intégration sous-régionale à travers l'harmonisation à long terme des politiques et législations en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable des ressources halieutiques. Ces objectifs s'intègrent dans une vision globale qui s'articule autour d'une approche collaborative permettant de mutualiser les expériences et les ressources des États membres pour relever les défis communs liés à la gestion durable des ressources halieutiques.

I.2.2. Des missions stratégiques clairement définies

Au cœur de son action, la Commission Sous-Régionale des Pêches s'attache à renforcer la coopération halieutique entre ses sept États membres : Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone. Cette démarche de collaboration régionale vise à créer des synergies durables, en permettant notamment aux pays ayant développé des politiques de pêche réussies de partager leurs expériences et de faire bénéficier l'ensemble de la sous-région de leurs acquis.

Pour répondre à cet objectif, la CSRP s'est dotée d'un ensemble de missions stratégiques, clairement définies dès ses premières années, et consolidées au fil du temps. Elle œuvre ainsi à l'harmonisation des politiques de préservation, de conservation et d'exploitation durable des ressources halieutiques, condition essentielle pour une gouvernance cohérente dans un espace maritime partagé. Elle favorise également l'intégration sous-régionale en renforçant la collaboration entre les États membres au service du bien-être des populations et de la souveraineté alimentaire.

Dans les instances continentales et internationales, la CSRP porte la voix collective de ses membres en promouvant des stratégies communes, renforçant ainsi leur poids diplomatique et leur capacité d'influence. Par ailleurs, elle soutient activement la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable des pêches, en veillant à ce que les intérêts des communautés côtières soient conciliés avec les impératifs de conservation. Consciente de l'importance de la transparence et du respect des réglementations, la Commission s'investit également dans le développement des dispositifs de suivi, contrôle et surveillance, pierre angulaire de la

lutte contre la pêche illégale. Enfin, elle accorde une place centrale à la recherche scientifique collaborative et à la consolidation de systèmes d'information performants, estimant que la connaissance partagée constitue le socle d'une gestion efficace et équitable des ressources marines.

I.3. ZONE CSRP : UN ESPACE MARITIME RICHE ET STRATÉGIQUE

I.3.1. Une sous-région aux ressources marines exceptionnelles

L'espace géographique de la CSRP bénéficie de conditions hydrologiques et écologiques exceptionnelles notamment grâce au phénomène d'upwelling dans le Nord et aux apports continentaux dans le Sud, qui se traduisent par une productivité marine parmi les plus fortes au niveau mondial.

La zone de compétence de la CSRP couvre les Zones Économiques Exclusives (ZEE) des États membres, elle est de plus de 4 millions de km² avec une façade maritime d'environ 3 500 km le long de l'océan nord Atlantique. Cet espace maritime d'une richesse halieutique unique constitue un patrimoine naturel vital pour les populations de la sous-région. Les ressources sont variées et comportent principalement des ressources pélagiques (grands et petits pélagiques) et démersales de céphalopodes (ex. poulpe, seiches, calmars), de crustacés (ex. crevettes, langoustes, crabes) et des poissons (ex. thiof, daurades) de haute valeur commerciale.

I.3.2. Importance socio-économique majeure et rôle clef dans la sécurité alimentaire

L'espace de la CSRP abrite une population d'environ 50 millions d'habitants, dont 70 % vivent dans la zone côtière et près d'un million de pêcheurs. Avec une consommation moyenne estimée à 20 kg de poisson par habitant et par an, les ressources halieutiques constituent un pilier fondamental de l'alimentation sous-régionale et au-delà (ex. : fourniture aux pays enclavés comme le Mali ou le Burkina Faso).

Les captures annuelles de la pêche maritime atteignent 2 millions de tonnes, composées à 80 %, en biomasse, de petits pélagiques (ex. sardinelles, chinchards, éthmalose). Ces espèces qui sont les plus consommées dans la sous-région jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et contribuent significativement au bien-être nutritionnel des populations ouest-africaines, fournissant une part importante des protéines animales quotidiennement consommées par les populations (de poissons 48%).

I.3.3. Un secteur générateur d'emplois et de revenus

Le secteur de la pêche, principalement artisanale dans la zone CSRP, contribue amplement à la lutte contre la pauvreté. L'activité menée par environ 50 000 pirogues et plus de 1 000 navires de pêche industrielle nationaux et étrangers, génère près d'un million d'emplois directs et indirects. La pêche représente un pilier des économies des États membres, via un apport significatif de devises et sa forte contribution aux exportations vers des marchés internationaux. La valeur annuelle estimée des captures atteint 930 milliards de francs CFA (XOF) (soit 1.5 milliard USD), illustrant ainsi le poids économique considérable du secteur dans la sous-région.



II.4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET INCLUSIVE

La CSRP possède trois organes de gouvernance pour garantir son bon fonctionnement et faciliter l'atteinte de ses objectifs.

I.4.1. La Conférence des Ministres



Instance suprême de décision, la Conférence des Ministres réunit les ministres en charge de la pêche des sept États membres. Elle définit les orientations politiques et stratégiques de l'organisation, approuve les plans de travail et budgets, et prend les décisions majeures concernant son fonctionnement. La présidence en exercice de la Conférence des Ministres est assurée à tour de rôle par chacun des Ministres en charge de la pêche suivant l'ordre alphabétique des États membres de la CSRP pour un mandat de deux ans. La Conférence des Ministres se réunit en session ordinaire tous les deux ans et autant que de besoin en sessions extraordinaires.

I.4.2. Le Comité de Coordination

Composé des Directeurs des pêches ou de tout autre Expert désigné par les États membres, le Comité de Coordination de la CSRP constitue l'organe technique consultatif de la Conférence des Ministres. Il collabore avec le Secrétariat Permanent dans l'organisation des réunions de la Conférence des Ministres, examine les questions techniques et formule des recommandations. Ce comité joue un rôle déterminant dans l'élaboration et le suivi des programmes et projets de la Commission. Il se réunit au moins une fois par an en session ordinaire et autant que de besoin en sessions extraordinaires. La Présidence en exercice est assurée par le Directeur des Pêches ou tout autre Expert désigné de l'État membre assurant la présidence de la Conférence des Ministres.

I.4.3. Le Secrétariat Permanent



Basé à Dakar, au Sénégal, le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de la CSRP. Il est dirigé par un Secrétaire Permanent nommé pour un mandat de quatre ans non renouvelables. Le Secrétariat Permanent est chargé de la gestion quotidienne de l'organisation, de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Ministres et de l'exécution des plans de travail et des programmes et projets de la CSRP. Suite à une réforme organisationnelle adoptée en 2023, la structure du Secrétariat Permanent a été optimisée pour gagner en efficacité et en efficience. Cette réorganisation a permis d'adapter l'institution aux défis actuels tout en préservant sa capacité à remplir sa mission fondamentale de renforcement de la coopération halieutique régionale.

La CSRP incarne depuis 40 ans la volonté commune de ses États membres de préserver leurs ressources halieutiques et de promouvoir une pêche durable au bénéfice des générations présentes et futures.

I.5. UNE RECONNAISSANCE REGIONALE ET INTERNATIONALE AFFIRMÉE

Au fil des décennies, la CSRP s'est imposée comme un acteur incontournable de la coopération halieutique en Afrique de l'Ouest. Créée par voie de convention en 1985, elle dispose aujourd'hui d'un statut juridique consolidé, d'une personnalité morale reconnue, et d'un corpus réglementaire complet, incluant un règlement intérieur, un statut du personnel, ainsi qu'un manuel de

procédures administratives, comptables et financières. Cette base juridique confère à la Commission la légitimité nécessaire pour agir efficacement dans un environnement régional et international complexe. Reconnue pour son expertise et sa capacité à fédérer les efforts des États membres autour de défis communs, la CSRP s'est illustrée à travers des partenariats structurants avec des organisations telles que la CEDEAO, l'Union

africaine, la FAO ou encore le Tribunal international du droit de la mer (TIDM). La saisine réussie de ce dernier constitue d'ailleurs un précédent historique pour une organisation internationale, témoignant de son aura technique et juridique.

Consciente de l'importance stratégique de sa visibilité, la CSRP a également renforcé sa communication institutionnelle. Elle s'est dotée d'une identité graphique propre, d'un site Internet (<https://spsr.org>), et elle est active sur les réseaux sociaux. Des films documentaires, brochures et supports de sensibilisation viennent compléter cet effort d'ouverture, avec pour objectif de mieux faire connaître les enjeux halieutiques sous-régionaux auprès du grand public, des décideurs et des partenaires internationaux. Enfin, deux publications périodiques — une newsletter bimensuelle et un FlashNews trimestriel — assurent une veille régulière sur les activités de la Commission. Cette reconnaissance multiforme repose à la fois sur l'ancienneté, la rigueur et la pertinence des actions menées, positionnant la CSRP comme une organisation de référence dans la gouvernance des ressources marines en Afrique de l'Ouest.



II. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE POUR DES PECHERIES DURABLES

II.1. QUARANTE ANS DE COOPERATION ET DE PARTENARIATS AU SERVICE DES PECHES DURABLES

La CSRP s'est doté d'un partenariat diversifié pour la réussite de ses missions. C'est pourquoi, elle s'est ouverte à une large collaboration et à un solide réseau de partenariats, aux niveaux sous-régional, régional, continental et international, tissés autour de valeurs partagées et d'objectifs communs. Ce type de partenariat permet de développer des programmes et projets à fort impact.



Une dynamique partenariale au cœur de l'action

La CSRP collabore étroitement avec ses partenaires au développement pour concevoir, piloter et mettre en œuvre des projets ambitieux et innovants qui répondent aux attentes de nos Etats membres. Ces collaborations permettent de renforcer les capacités des États membres, d'améliorer la gouvernance des pêches, de promouvoir la recherche scientifique marine et d'appuyer la résilience face aux défis globaux, environnementaux et climatiques.

Une coopération sous-régionale renforcée

La CSRP œuvre activement à la consolidation de la coopération entre ses États membres, en favorisant une gestion concertée et équitable des ressources partagées. Elle agit comme catalyseur du dialogue, de l'harmonisation des politiques, et de la mise en réseau des administrations des pêches, des services de surveillance, ainsi que des centres de recherche océanographiques et halieutiques, contribuant ainsi à l'intégration sous-régionale.



Des synergies régionales, continentales et internationales

Partenaire technique privilégié de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine, la CSRP s'inscrit dans une logique de complémentarité et de convergence des efforts. Elle contribue activement à la mise en œuvre de la Vision 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment dans les domaines des pêches, de l'aquaculture et de l'économie bleue.

II.2. LES PROJETS ET LEURS IMPACTS

Au cours de ses 40 ans d'existence, la CSRP a mis en œuvre plusieurs programmes/projets qui ont eu un apport hautement significatif pour les Etats membres de la sous-région. Ils ont porté sur des thèmes variés allant de la recherche, à l'aménagement des pêcheries et au contrôle et surveillance des pêches.

Les programmes / projets les plus structurants sont présentés ci-après.

II.2.1. Plan Sous-Régional d'Action pour la Conservation et la Gestion Durable des Requins - PSRA - Requins

PSRA-REQUINS : UN PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR LA PROTECTION DES REQUINS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le Projet PSRA-Requins, mis en œuvre par la CSRP de 2005 à 2011, a été développé en réponse au Plan d'Action International Requins de la FAO. Dans la zone CSRP, l'exploitation ciblée des raies et requins (ou Requins plus globalement) s'est intensifiée depuis les

années 1970 avec le développement du commerce des ailerons, puis s'est accélérée après la dévaluation du franc CFA en 1994. Face aux risques d'effondrement des stocks de Requins et de leurs conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes, les États membres de la CSRP ont mis en place une stratégie sous-régionale de conservation de ces espèces particulièrement vulnérables.

Ce projet, financé à hauteur de 1.2 millions € par la FIBA qui a démarré après l'adoption du PSRA -Requins en 2001 a traité divers aspects liés à la recherche, aux études de terrain, à l'élaboration de mesures de gestion et à l'harmonisation des règles à l'échelle sous-régionale. Le projet a adopté une approche sous-régionale coordonnée par les directions des pêches et les institutions de recherche des États membres de la CSRP, créant ainsi un cadre de collaboration efficace pour protéger ces espèces de toute forme de méexploitation.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le PSRA-Requins a contribué à mettre en exergue les menaces auxquelles les populations de Requins font face dans la sous-région à travers des activités de sensibilisation et de capitalisation. En matière de données scientifiques, il a valorisé les bases de données existantes et déployé des réseaux d'enquêteurs dans tous les États membres de la CSRP pour le suivi des débarquements, créant des bases de données complètes sur les captures et l'effort de pêche. Des études approfondies sur les migrations des requins et les trajectoires des pêcheries ont été réalisées. Le renforcement des capacités s'est traduit par la formation de plus d'une centaine d'observateurs, techniciens et responsables, et par la production d'un guide d'identification des espèces de raies et requins d'Afrique de l'Ouest. Sur le plan institutionnel, le projet a permis l'élaboration et l'adoption de Plans d'Action Nationaux « Requins » dans les sept États membres de la CSRP et l'instauration de mesures techniques de gestion spécifiques, comme l'arrêt de la pêche

ciblée de certaines espèces de Requins (comme la raie guitare) dans le Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie ou l'interdiction du «finning» au Cabo Verde, en Gambie, en Guinée et au Sénégal.

IMPACTS DU PROJET

Le PSRA Requins a permis d'affiner les données statistiques par espèce, d'améliorer la compréhension de la biologie et l'écologie des requins, et d'identifier précisément les zones et techniques de pêche. Il a suscité l'engagement politique des États, amélioré la qualité des avis scientifiques pour la prise de décisions, et fait évoluer les législations en matière d'exploitation des requins. La sensibilisation des acteurs a permis une prise de conscience par les professionnels de la pêche (pêcheurs et transformateurs), les décideurs et les scientifiques sur la fragilité de la ressource, suscitant ainsi des demandes d'accompagnement pour la reconversion vers des activités alternatives et améliorant l'image de ces espèces auprès du public. Représentant une avancée majeure pour la conservation et la gestion durable des Requins en Afrique de l'Ouest, ce projet a contribué aux efforts de protection de ces espèces particulièrement vulnérables à travers une approche participative et pluridisciplinaire, établissant des liens entre les acteurs et les instances politiques.

II.2.2. Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest – COGESTION/AMP

UNE INITIATIVE NOVATRICE POUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES PECHEES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Mis en œuvre de 2008 à 2013 par la CSRP avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 5 millions €, ce projet visait à



contribuer à la stabilité environnementale, économique et politique en Afrique de l'Ouest. Il a adopté une double approche : d'une part, le développement de la cogestion impliquant directement les communautés de pêcheurs dans les décisions d'aménagement des pêcheries ; d'autre part, l'intégration des Aires Marines Protégées (AMP) comme outils de gestion des ressources halieutiques. La CSRP a coordonné ce projet en partenariat avec les administrations nationales des pêches, les organisations professionnelles, les gestionnaires d'AMP, les institutions nationales de recherche océanographique et des pêches de ses Etats membres, créant ainsi une synergie sous-régionale sans précédent pour la gouvernance des pêches.

PRINCIPALES REALISATIONS

Le projet a transformé l'approche de la gestion des pêches dans la sous-région par une série d'actions complémentaires. En matière de cogestion, il a permis la réalisation d'un état des lieux sous-régional et le diagnostic des capacités des organisations professionnelles, conduisant à l'élaboration participative de plans d'aménagement, notamment en Guinée.

Concernant les AMP, des études de leurs impacts ont été menées suivant des méthodes standardisées. Un appui technique et un renforcement institutionnel ont été apportés aux Etats membres pour la gestion des AMP à travers des ateliers de formation, des actions de capitalisation et la création d'un réseau régional d'échange d'informations sur les bonnes pratiques. Ce projet a été couronné par un colloque présentant les résultats de l'étude sur l'état de l'art sur les AMP dans le monde. Les résultats de ce colloque ont été consignés dans un ouvrage intitulé « Les Aires Marines Protégées dans la gestion des Pêches ».

IMPACTS DU PROJET

Le projet a renforcé les capacités institutionnelles de la CSRP, positionnant l'organisation comme référence régionale en matière de politiques de pêche intégrant l'approche écosystémique, mais aussi sur les AMP. La concertation entre acteurs s'est améliorée, créant des espaces de dialogue constructif entre pêcheurs, administrations et scientifiques. Les organisations professionnelles ont gagné en légitimité et en compétences. Enfin, le projet a contribué à ériger les AMP en outils efficaces d'aménagement des pêches, au-delà de leur fonction de conservation.

Le projet a initié une gestion durable des ressources halieutiques dans la zone de la CSRP en intégrant à la fois les dimensions écologiques (AMP) et socio-économiques (cogestion) dans les politiques de gestion

II.2.3. Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest - PRAO

INITIATIVE COLLABORATIVE POUR UNE GESTION DURABLE DES PÊCHERIES OUEST-AFRICAINES

Le Programme PRAO, approuvé par la Banque mondiale en 2009 pour les sept États membres de la CSRP plus le Ghana et le Libéria avait pour objectif l'accroissement durable de la richesse générée par les pays d'Afrique de l'Ouest grâce à une meilleure gestion de la pêche côtière. Financé pour un montant net investi de 2,5 Millions \$ US sur les fonds IDA nationaux et régionaux ainsi que sur le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), le PRAO était structuré en quatre composantes clés : la gestion des ressources halieutiques, la réduction de la pêche illégale, la mise en place d'infrastructures pour domicilier la valeur ajoutée issue du secteur des pêches, et la coordination régionale, assurée par la CSRP, à travers une Unité Régionale de Coordination. Cette approche intégrée a permis de répondre aux défis majeurs du secteur, notamment la diminution des ressources halieutiques, la faible capacité institutionnelle et l'exploitation excessive par des navires étrangers.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le Programme PRAO a joué un rôle déterminant dans la dynamique de l'intégration sous-régionale pour une gestion durable des ressources halieutiques. Il a eu des retombées significatives sur la CSRP et sur les 9 pays (CSRP + Ghana + Liberia) couverts. Plusieurs activités ont été conduites dans les différents pays touchant à plusieurs aspects, notamment l'appui substantiel à la recherche scientifique à travers notamment le financement de campagnes d'évaluation des stocks, l'élaboration de plans de gestion et d'aménagement des principales ressources.

Le programme a aussi beaucoup investi dans la lutte contre la pêche INN en apportant un appui de qualité aux centres de surveillances nationaux à travers l'acquisition d'équipements mais aussi par le financement d'opération de contrôle et de surveillance en mer. Le PRAO a aussi financé le processus d'adoption de la Convention Suivi, Contrôle et Surveillance dont la finalité est de mieux coordonner et organiser les moyens de lutte contre la pêche INN. Un registre régional de navires de pêche industriels a été mis en place.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts entrepris pour améliorer la transparence dans le secteur des pêches, le programme a permis le développement d'un Dashboard régional élaboré grâce à un processus participatif et concerté avec les pays concernés. Des

équipes nationales ont pu bénéficier de formation sur la gestion et la mise à jour des tableaux de bord nationaux. Des équipements ont également été fournis aux pays.

Considérant l'importance de la sensibilisation, le PRAO a œuvré à la constitution de réseaux de journalistes afin de porter le message relatif à la nécessité de mener des politiques de pêche adaptées et d'informer les pêcheurs sur les meilleures pratiques de pêche à même d'assurer la durabilité de la pêche. Des Associations de Cogestion avec des membres élus, ont été mises sur pied avec des statuts et règlements légalement enregistrées auprès des institutions gouvernementales compétentes.

IMPACTS DU PROJET

Le Dashboard régional financé par le PRAO a vu l'adhésion des pays concernés. Il a montré la nécessité de disposer d'un outil performant sur les principaux indicateurs du secteur des pêches. Non seulement, le Dashboard informe sur la situation de la pêche mais garantit également un niveau de transparence pouvant aider à la bonne gestion et éviter ainsi des dérives non souhaitées.

Le PRAO a initié l'élaboration du registre sous-régional des navires de pêche, important outil de lutte contre la pêche INN et un mécanisme de financement pérenne des activités SCS. Il a appuyé le renforcement des centres nationaux SCS afin de les doter de moyens et d'outils adaptés pour lutter efficacement contre la pêche INN ainsi que toute autre mauvaise pratique dans le secteur. Le PRAO a participé à la finalisation du processus d'adoption de la Convention Suivi, Contrôle et Surveillance par les Etats membres. Il a élaboré un guide opérationnel de mise en œuvre de l'Accord de 2009 de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN qui est le premier accord international contraignant à cibler spécifiquement la pêche INN.

Le PRAO un projet d'envergure qui a appuyé i bien la recherche scientifique, que la gestion des pêches et le suivi, contrôle et surveillance des pêches. Il a permis aussi l'élaboration et l'alimentation d'un outil novateur sur la transparence des pêches (Dashboard) et d'un registre sous-régional des navires, important outil de lutte contre la pêche INN.

II.2.4. Approche écosystémique de la gestion des pêches et de l'environnement marin dans les eaux ouest-africaines – AWA

INITIATIVE PIONNIÈRE POUR LA GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE DES RESSOURCES MARINES EN AFRIQUE DE L'OUEST

AWA a débuté par une 1^{re} étape de co-construction en 2012, entre scientifiques Africains et Européens, aujourd'hui admise comme une norme de bonne pratique. Financé de 2013 à 2018 par l'IRD et le BMBF pour un montant de 2,1 millions € il a développé l'approche écosystémique de la gestion des pêches et de l'environnement marin (EAMME). Cette approche a permis de transcender l'approche sectorielle dans ses dimensions agricole (pêche et aquaculture) et environnementale (marin) au sens large. AWA a mobilisé plus d'une centaine d'institutions, notamment des universités et des organismes de recherche provenant d'une trentaine de pays, créant ainsi un réseau international d'expertise sans précédent pour l'étude et la préservation des écosystèmes marins ouest-africains.

Innovant dans son approche EAMME, le projet impliquait 42 laboratoires fondateurs renforcés par un accord de consortium avec le projet européen PREFACE portant à 52 les laboratoires partenaires et s'ouvrant sur la composante climatique « océan - pêche » pour la 1^{re} fois dans la région.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Les réalisations sont centrées sur le suivi des ressources halieutiques et l'analyse du fonctionnement de leur environnement, combinant études écosystémiques, suivis biologiques, physiques et socio-économiques, ainsi que des exercices de modélisations avancées. Le projet a fait date en produisant plus de 400 communications internationales, plus de 200 articles de « peer reviewed », formant plus de 70 étudiants, conduisant 18 campagnes de recherche océanographiques souvent interdisciplinaires, deux écoles d'été, 7 conférences internationales, mais aussi 4 réunions de haut niveau. Le projet a permis le renforcement des compétences aux niveaux institutionnel et technique et aussi la formation de chercheurs et d'étudiants. La diffusion des connaissances s'est traduite par la tenue annuelle de conférences internationales et interdisciplinaires ICABA durant les 5 années du projet. Ces conférences, au-delà des sessions thématiques regroupant des spécialistes de renommées internationales, ont permis l'organisation d'événements parallèles qui ont rassemblé décideurs, gestionnaires et scientifiques. Véritable forum d'échanges, les conférences ICABA ont soulevé un éventail de problématiques auxquelles fait encore face la région.



IMPACTS DU PROJET

Le projet AWA a permis le renforcement de la coopération régionale entre les Etats membres de la CSRP et ceux du CPCO à travers notamment la mise en place d'une Task force régionale a même de répondre aux défis de la surpêche, du changement climatique et de la pollution marine, aujourd'hui largement acceptés comme les principaux facteurs de stress de l'écosystème dans la région. Il a aussi permis de rédiger la Déclaration Océan Climat de Dakar (pré-COP21) et de contribuer à la mise en place, lors de la COP22, de l'initiative la Ceinture Bleue (BBI) et de l'African Package pour des économies océaniques résilientes au climat en Afrique.

Le projet AWA a posé les fondements pour la création d'un observatoire ouest-africain pour une approche écosystémique transdisciplinaire et intersectorielle autour de la soutenabilité des ressources halieutiques et de leurs habitats, couvrant les thèmes pêche, océan, littoral, climat, et société. Il a permis de renforcer l'expertise ouest Africaine et offert une plateforme d'échanges entre scientifiques, gestionnaires et décideurs politiques.

II.2.5. Appui à la gestion durable des populations de Petits Pélagiques dans la zone de la CSRP (AGD-Pélagiques)

INITIATIVE STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DURABLE DES PETITS PÉLAGIQUES

Financé par la fondation MAVIA à hauteur de 2.6 millions €, le projet « AGD-Pélagiques » a été mis en œuvre par la CSRP de 2018 à 2022. Il a contribué à l'amélioration des systèmes de collecte de données et de connaissances sur les stocks des petits pélagiques, au renforcement de la coopération sous-régionale en matière de recherche sur les stocks de petits pélagiques et permis l'évaluation de la gouvernance des zones côtières pour les petits pélagiques. La CSRP a piloté cette initiative en collaboration avec les instituts de recherches océanographiques et halieutiques nationaux (ISRA/CRODT - Sénégal, MFWR/FD - Gambie, INIPO - Guinée Bissau, IMROP - Mauritanie,

CNSHB - Guinée) et des partenaires stratégiques (IRD, CSE, TMT, UBC), créant une synergie sous-régionale efficace pour une gestion scientifique et durable des ressources halieutiques.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le projet a transformé l'approche de gestion des petits pélagiques dans la sous-région par un ensemble d'activités complémentaires. En matière de collecte de données, il a permis la dématérialisation et l'harmonisation sous-régionale des fiches d'enquête nationale sur les sites de débarquement. Les centres de recherche ont été équipés, des enquêteurs recrutés et/ou formés, des équipements achetés (véhicules, mobylettes, matériel informatique). Puis, un système utilisant des tablettes numériques a été déployé dans cinq pays pour standardiser la collecte de données, associant des données environnementales, offrant ainsi aux enquêteurs une nouvelle prérogative et facilitant les échanges avec les centres de recherche. Une application mobile (ODK Collect) permettant la transmission en semi-différé des informations collectées sur les sites de débarquement aux centres de recherche a été mis en place. Concernant l'amélioration des connaissances scientifiques, le projet a permis l'identification et la caractérisation des zones critiques pour les petits pélagiques avec, à la clé, la création d'un Atlas dynamique des sites critiques. En collaboration avec l'UBC, des formations ont été organisées sur les méthodes d'évaluation des stocks en situation de données pauvres. Des scientifiques de la sous-région ont également bénéficié d'un renforcement des capacités sur l'utilisation des données AIS et VMS des navires pour lutter contre la pêche illégale.

IMPACTS DU PROJET

Le projet a significativement amélioré la qualité des données halieutiques, avec une réduction des erreurs de saisie, la suppression de l'étape de retranscription offrant ainsi un gain de temps appréciable dans le traitement des informations issue des sites de débarquement. Des enquêteurs des centres de recherche ont été recrutés, équipés, formés et mis

en réseau « les yeux et les oreilles du littoral ». Leur compétence a été étendue à l'environnement. La coopération entre les institutions de recherche s'est renforcée, et a donné lieu à la production d'articles « Peer reviewed ». L'échange d'informations entre les Etats membres a été amélioré et un format sous-régional standardisé adopté par centre de recherche. La collaboration entre institutions de recherche et les structures de surveillance des pêches s'est intensifiée, créant des espaces de dialogue entre scientifiques et administrateurs des pêches.

Le projet a permis l'approfondissement des connaissances sur les habitats critiques des petits pélagiques et en consolidant les fondements scientifiques indispensables à l'élaboration de politiques adaptées pour la gouvernance des zones de pêche. La dématérialisation des systèmes de collecte des données, l'identification des sites critiques et la modélisation bioéconomique constituent des succès désormais repris par les acteurs.

II.2.6. Programme pour l'amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest - PESCAO

INITIATIVE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Composante 2 du programme PESCAO dédié à la lutte contre la pêche INN, financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par la CSRP, s'est inscrit dans une démarche stratégique de consolidation et de pérennisation des acquis des précédents projets de lutte contre la pêche illégale. Entre 2011 et 2013, le projet SCS/UE, financé par l'UE avait posé les jalons d'une surveillance sous-régionale coordonnée avec la création d'un registre sous-régional des navires et le renforcement des capacités des structures nationales de surveillance. Puis, le volet SCS du projet GoWAMER mis en œuvre de 2016 à 2017, avec l'appui financier de l'UE, a mené des activités de portée

sous-régionale à travers des campagnes conjointes de surveillance. De même, la CSRP a réalisé des projets de Plans d'aménagement de l'éthmalose pour cinq pays (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal) dont la préparation est illustrée dans des films par pays. De plus, la CSRP a élaboré une stratégie sous-régionale « Ethmalose » dans le cadre du même projet. Le projet PESCAO, avec un financement de 3.625 millions d'euros, de 2018 à 2023, a été une teape clefs dans le renforcement des dispositifs mis en place précédemment par la CSRP, tenant en compte les leçons apprises des projets antérieurs. Cette continuité d'action a permis de bâtir progressivement un système cohérent de lutte contre la pêche illégale dans les sept États membres de la CSRP.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le projet PESCAO a réalisé d'importantes actions allant de l'harmonisation des cadres juridiques des Etats membres pour l'alignement de leur législation sur les normes internationales, à l'élaboration et/ou l'actualisation de plans d'action nationaux de lutte contre la pêche illégale, renforçant ainsi le cadre réglementaire régional. Sur le plan opérationnel, le PESCAO a organisé plusieurs opérations conjointes de surveillance qui ont permis d'inspecter plus de 700 navires dans la sous-région et d'en arraisonner presque une centaine pour diverses infractions. Le projet a aussi permis au Groupe de Travail SCS de la CSRP de se réunir régulièrement, renforçant les échanges d'informations entre ses États membres. Les infrastructures et des équipements SCS ont été considérablement améliorés, créant un réseau de surveillance plus intégré. En outre, le PESCAO a contribué au renforcement des capacités de près de 300 inspecteurs des pêches, dont une trentaine de femmes et d'une trentaine d'opérateurs de centres de surveillance, à l'équipement du personnel des centres nationaux SCS et au fonctionnement du Dashboard.

IMPACTS DU PROGRAMME

Les impacts du projet PESCAO sont d'autant plus significatifs qu'ils s'appuient sur les résultats des projets antérieurs, créant un effet cumulatif. L'harmonisation des cadres juridiques a permis de combler les lacunes dans la lutte contre la pêche illégale et d'améliorer la transparence dans la gestion des pêches. La mutualisation des moyens des Etats membres de la CSRP a considérablement renforcé l'efficacité des opérations de surveillance, comme en témoignent les résultats des arraisonnements. Les communications entre les structures SCS nationales et le centre régional se sont renforcées.



Le projet PESCAO vient compléter une décennie d'efforts coordonnés pour bâtir un système sous-régional efficace de lutte contre la pêche illégale. En capitalisant sur les acquis des projets SCS précédents, il a, non seulement, renforcé les capacités techniques et institutionnelles, mais a également installé une dynamique d'intégration sous-régionale durable dans la gouvernance des pêches. Cette approche séquentielle et cumulative démontre l'importance d'une vision à long terme et d'une continuité dans l'action pour relever les défis complexes de lutte contre la pêche illégale dans la zone CSRP.



III. REALISATIONS ET SUCCES MAJEURS

Au cours de ses 40 ans d'existence, la CSRP a produit nombre de réalisations qui lui ont permis de se positionner comme une organisation de coopération de référence pouvant migrer progressivement vers un mandat de gestion des ressources halieutiques. Ces réalisations au bénéfice de ses Etats membres concernent : (i) l'harmonisation des politiques et législations des Etats membres, (ii) la recherche et l'aménagement des pêcheries et, (iii) le suivi, contrôle et surveillance des activités de pêches.

III.1. HARMONISATION DES POLITIQUES ET DES LEGISLATIONS

Parmi ses réalisations, l'élaboration et la signature de conventions et protocoles visant à organiser les relations de coopération entre les Etats membres de la CSRP.

III.1.1. Convention sur les Conditions Minimales d'Accès aux ressources halieutiques, dite Convention CMA



La Convention relative à la « Détermination des Conditions d'Accès et d'Exploitation des ressources halieutiques au large des côtes des Etats membres de la CSRP » a été adoptée. Dans un contexte d'évolution rapide de l'environnement juridique régional et international, les Etats membres de la CSRP ont décidé le 8 juin 2012 de l'actualiser. Cette mise à jour permis l'adoption de la Convention relative à la « Détermination des Conditions d'Accès et d'Exploitation des ressources halieutiques à l'intérieur des zones maritimes sous juridiction des Etats membres de la CSRP » ou plus simplement CMA. Cette dernière, considérée comme un instrument juridique sous-régional novateur, est entrée en vigueur le 16 septembre 2012.

La Convention CMA vise notamment à promouvoir la conservation, la gestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques. Elle s'inscrit dans la volonté des Etats d'assurer une harmonisation des politiques en vue d'une meilleure exploitation des ressources halieutiques. Elle porte, entre autres, sur un ensemble de dispositions relatives à l'accès aux ressources par des navires tiers, aux conditions de conservation et de gestion de la ressource, aux mesures du ressort de l'Etat et aux mesures de lutte contre la pêche INN, aux infractions et sanctions.

Parmi les éléments novateurs de cette Convention, il est important de noter la prise en compte, pour la première fois, des aspects liés à la pêche artisanale et aussi l'introduction de l'article 33 qui donne à la CSRP la possibilité de saisir le Tribunal international du droit de la mer pour avis consultatif sur habilitation de la Conférence des Ministres.

Enfin, il est notable de remarquer que trois projets de protocoles additionnels à la Convention CMA ont été élaborés sur (i) la pêche artisanale, sur (ii) les AMP comme outil de gestion des pêches, et sur (iii) les captures accessoires des Tortues marines et des Oiseaux de mer. Un dernier sur l'usage de l'AIS pour la surveillance des pêches dans la sous-région sera prochainement présenté.

III.1.2. Convention sur la Coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime

Signée le 1er septembre 1993 à Conakry, République de Guinée, cette Convention a pour objet de poser les règles et modalités pour le renforcement de la coopération entre les structures responsables de la surveillance des pêches des Etats parties ; de définir les principes généraux régissant le droit de poursuite de tout navire qui tente de se soustraire au contrôle d'un pays dont il viole la juridiction dans ses eaux. Elle pose les principes fondamentaux relatifs à la coopération entre les Parties à l'occasion de l'exercice de ce droit de poursuite, y compris le règlement des effets résultant de l'exercice de ce droit. Le but de la Convention est de permettre à l'un des Etats parties de poursuivre et même arraisonner par ses propres moyens (navire ou aéronef), « au-delà de sa frontière maritime, lorsque, après les sommations d'usage restées infructueuses, un navire tente de se soustraire au contrôle de l'Etat poursuivant ». La disposition phare de cette convention est l'extension du droit de poursuite (article 111 de

la convention des Nations Unies sur le droit de la mer) à la mer territoriale des Etats membres, zone par excellence de souveraineté pleine et entière. Cette disposition de la convention sur le droit de poursuite est un fait inédit et unique dans la mise en œuvre des dispositions de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Un protocole sur la coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime a été adopté en 1993. Il définit les mesures de coordination entre les États membres de la CSRP en matière de contrôle et de surveillance des pêches.

III.1.3. Convention sur le Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des activités de pêche

Après 10 ans de négociations, les Etats membres de la CSRP ont décidé unanimement, lors de la session spéciale de la Conférence des Ministres tenue en marge de la « Consultation africaine en préparation de la 3e conférence des Nations unies sur les océans (UNOC-3) », tenue le 9 octobre 2024 à Tanger (Maroc), de procéder à la signature de la Convention SCS.

La Convention SCS est un instrument juridique sous-régional qui vise à organiser et coordonner la lutte

contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée. Elle définit les rôles et responsabilités de la CSRP et de ses États membres en matière de SCS et met en place une meilleure organisation opérationnelle du SCS, notamment par la création d'une Coordination sous-régionale, d'une Autorité nationale et d'un Groupe de Travail SCS (GT SCS). La convention SCS institue un registre sous régional des navires de pêche industrielle et un dispositif sous-régional d'échanges d'informations concernant les aspects liés aux activités de SCS des navires de pêche. Ces deux importants instruments de lutte contre la pêche INN assurent la fluidité des échanges entre Etats membres relativement aux listes des navires aussi bien réguliers que ceux pratiquant la pêche INN mais aussi le partage d'expérience sur la mise en œuvre de l'AMREP à travers les inspections de navires dans les ports seront traités dans cette Convention.

La Convention SCS définit le statut pour l'observateur des pêches à compétence sous-régionale avec notamment les critères de sélection, les droits et obligations, les modalités d'embarquement / de débarquement et la gestion administrative et financière du programme de l'observateur des pêches à compétence sous-régionale. Les modalités de mise en œuvre sont clarifiées dans un protocole d'application



III.1.4. Un avis juridique déterminant

En 2013, la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) a marqué un tournant historique en saisissant le Tribunal international du droit de la mer (TIDM), devenant ainsi la première organisation internationale à soumettre une demande d'avis consultatif à cette instance juridique internationale de haut niveau. Par cette initiative, la CSRP cherchait d'abord à clarifier les responsabilités des États du pavillon en cas de pêche INN pratiquée par leurs navires dans les zones économiques exclusives des États membres. Dans son avis consultatif, le TIDM a confirmé que les États du pavillon ont l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que leurs navires ne se livrent à des activités de pêche INN dans les ZEE des États membres de la CSRP, notamment en assurant un contrôle administratif rigoureux, en veillant au respect



des réglementations nationales, et en appliquant des sanctions suffisamment dissuasives. Toutefois, le Tribunal a également précisé que la responsabilité de l'État du pavillon ne peut être engagée que s'il a failli à son obligation de « diligence due » ; en d'autres termes, un État qui prend toutes les mesures appropriées ne peut être tenu responsable des agissements illicites de ses navires.

Le TIDM a également clarifié que, lorsqu'un accord de pêche est conclu par une organisation internationale au nom de ses membres, c'est cette organisation — et non ses États membres individuellement — qui peut être tenue pour responsable en cas de violation par un navire des lois d'un État côtier.

L'avis insiste enfin sur l'impératif de coopération régionale pour une gestion durable des ressources halieutiques partagées, notamment les petits pélagiques et les thonidés, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer. Pour donner une portée concrète à cet avis historique,

la CSRP a élaboré un Plan d'Action Régional pour sa mise en œuvre (PAR-TIDM), fondé sur les plans nationaux validés par chacun des États membres. Ce plan, adopté lors de la 28^e session extraordinaire du Comité de Coordination, vise à éradiquer la pêche INN dans l'espace CSRP et à améliorer la gestion des stocks partagés. Il repose sur cinq priorités majeures : le renforcement du cadre institutionnel et juridique aux niveaux national et sous-régional ; le développement du dispositif de Suivi, Contrôle et Surveillance ; la protection de la pêche artisanale face aux impacts de la pêche INN ; la gestion durable et concertée des ressources communes ; et enfin, des actions d'information, de sensibilisation, de plaidoyer et de valorisation des acquis. Par cette démarche, la CSRP démontre sa capacité à transformer une décision juridique en levier stratégique, consolidant ainsi sa légitimité dans la gouvernance durable des pêches en Afrique de l'Ouest.

La saisine du Tribunal plénier en 2013 est une première dans l'histoire du Tribunal international du droit de la mer (TIDM). L'avis rendu par cet organe juridictionnel indépendant des Nations unies renforce la position des États membres de la CSRP dans la défense de leurs droits maritimes et la protection de leurs ressources halieutiques. Pour le traduire en actions concrètes, la CSRP a mis en place un Plan d'Action Régional (PAR-TIDM) validé par ses États membres. Avec cette initiative, la CSRP a confirmé son rôle moteur dans une intégration sous-régionale pour une gouvernance halieutique fondée sur le droit, la solidarité et la durabilité.

III.1.5. Autres initiatives majeures en matière d'harmonisation des politiques

Outre la mise en place d'un cadre réglementaire harmonisé, d'autres initiatives majeures viennent compléter le travail d'harmonisation des politiques et législations mené par la CSRP. Il s'agit entre autres de :

- L'élaboration d'une étude comparative des législations nationales par rapport à la Convention CMA qui présente de façon simple et cohérente les divergences et les convergences entre les législations nationales régissant la pêche dans les États membres de la CSRP par rapport aux principes fondamentaux de gestion et de préservation des ressources halieutiques tels que prévus dans la Convention CMA ;

- La mise en place d'un compendium électronique des législations nationales en matière de pêche qui regroupe toute la réglementation applicable en matière de pêche des États membres ;

-La cartographie et l'analyse des réglementations en matière de pêche et d'environnement (Mauritanie, Sénégal, Guinée) ;

-La mise en place de comités nationaux et sous-régionaux de suivi de la gouvernance des ressources marines et côtières (RMC) et de la cohérence des politiques de pêches ;

-L'élaboration d'une étude sur la réglementation, l'utilisation effective et les impacts du filet monofilament/ filet maillant dans la sous-région de la CSRP.

III.2. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET AMENAGEMENT DES PECHERIES



Depuis sa création, la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) a toujours soutenu que la connaissance scientifique constitue le socle de toute gestion durable des ressources halieutiques. Cette vision fondatrice s'est traduite par la création, en son sein, du Département Recherche et Systèmes d'Information (DRSI) aujourd'hui érigé en Pôle Aménagement des Pêcheries. Véritable moteur de l'innovation institutionnelle, ce département a joué un rôle structurant dans la conception et la mise en œuvre de projets pionniers, consolidant la CSRP comme organisation régionale de référence dans la gouvernance halieutique.

La CSRP a promu une approche de plus en plus intégrée et participative de la gestion des pêches. La promotion de la cogestion et l'intégration des Aires Marines Protégées (AMP) comme leviers de durabilité ont ouvert la voie à l'élaboration du concept d'Approche Écosystémique de la Gestion des Pêches et de l'Environnement Marin (EAMME). Ce cadre stratégique, initié par le projet « Cogestion et utilisation des aires marines protégées comme outil de gestion des pêches », s'est formalisé et consolidé dans le projet AWA, qui a mobilisé une quarantaine de laboratoires, des universités, des centres de recherche et des institutions publiques de la sous-région. Parmi les activités, on compte, les études de l'état de l'art sur la cogestion et les AMP comme outil de gestion des pêches, l'appui à la mise en place d'une structure

de concertation au Ministère des pêches de la Guinée, tout comme l'analyse et recommandations ciblées pour le renforcement de la gouvernance et de la gestion des aires marines protégées dans les sites du PNBA, AMP de Kayar, Bamboung, Urok, Tristao, AMP du Cap-Vert et de Gambie. Ou encore la réalisation des études diagnostiques des organisations professionnelles en vue de renforcer leurs capacités en matière de cogestion, l'organisation de l'atelier sous-régional de restitution des études de cogestion ; la révision du plan de gestion de l'AMP de Bamboung (Sénégal) ; la mise en œuvre d'ateliers thématiques et de groupes de travail sur la définition de méthodologies de suivi participatif. Enfin la CSRP a aussi réalisé les diagnostics nationaux sur les dynamiques halieutiques, des exercices de modélisation de scénarios de gouvernance AMP ; et capitaliser des données issues de suivis scientifiques. Le DRSI a également contribué à la formulation de trois plans d'aménagement intégrant l'approche écosystémique dans les pays membres, en particulier en Mauritanie, au Sénégal et en Guinée, et à l'évaluation de la contribution des écosystèmes marins à la réduction de la pauvreté. La CSRP a été un partenaire clé dans le soutien technique aux processus nationaux. Elle a accompagné les États généraux de la pêche en Guinée (2013), avec une participation technique aux travaux préparatoires et de diagnostic, ainsi que l'élaboration de la stratégie nationale des pêches de la Mauritanie (2014), avec la rédaction de propositions de composantes techniques, ou la prise en compte des enjeux halieutiques dans les DSRP du Cap-Vert, de la Guinée et du Sénégal.

En outre, la CSRP a accompagné l'harmonisation des politiques de gestion du mulot, du tassergal et de la courbine, en lien avec la FAO/CCLME.

Dans le cadre des projets PARTAGE, Cogestion et AMP, la CSRP a facilité la création de cadres de concertation dans les Rias de Guinée-Bissau (Cacheu, Buba, Cacine), accompagnée de mesures locales de cogestion. Elle a également organisé des réunions techniques sur les petits pélagiques dans les États membres, appuyé l'élaboration, l'affinement et la mise en œuvre des plans d'action nationaux, animé des ateliers de concertation régionale sur les stocks partagés et établi le cadre sous-régional d'élaboration et de suivi des accords de pêche bilatéraux. Enfin dans ce cadre la CSRP a aussi conduit des diagnostics par pêcheur validés avec les parties prenantes et contribué à la mise en cohérence régionale des plans d'aménagement.

La CSRP a conduit les études de faisabilité pour la structuration du système d'information halieutique de la CSRP. Elle a appuyé les synergies avec les

observatoires nationaux et partenaires comme l'UICN et le GIZ, évalué la disponibilité des données dans les pays membres et élaboré un cahier des charges pour la mise en place du Dashboard. Toujours dans ce cadre, la CSRP a conçu et mis en œuvre une base de données consolidée sur les documents disponibles, animé le site web avec un suivi régulier de l'utilisation et des publications techniques et publié un booklet de capitalisation sur les résultats du PSRA-Requins ainsi qu'édité les résultats des études sur la cogestion et les AMP en plusieurs langues.

Les projets structurants mis en œuvre par la CSRP ont constitué les piliers d'une action régionale. Le projet Cogestion-AMP, financé par l'AFD (2008–2013), a permis de soutenir l'intégration des Aires Marines Protégées et de la cogestion dans les dispositifs d'aménagement des pêches au Sénégal, en Mauritanie, en Guinée et en Guinée-Bissau et au CAP Vert. À travers des études de référence, la mise en place de groupes de travail nationaux et régionaux, l'élaboration d'outils méthodologiques et des analyses sur la gouvernance des AMP, ce projet a permis de renforcer la base institutionnelle et technique de la cogestion dans la sous-région.

L'initiative AGRHAO, appuyée par la GIZ, a touché l'ensemble des États membres de la CSRP (Cabo-Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone) avec des interventions ciblées sur les systèmes d'information, la pêche artisanale, les cadres juridiques et les techniques de pêche. L'étude régionale sur le filet monofilament ainsi que la cartographie des cadres réglementaires pêche-environnement, menée en Mauritanie, au Sénégal et en Guinée avec l'UICN, ont renforcé les outils d'aide à la décision et les processus de concertation intersectorielle.

Le projet sur les petits pélagiques, financé par les Pays-Bas et l'AFD, a soutenu la mise en place de comités nationaux et d'un comité régional consultatif. Il a concerné la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie, avec une extension vers la Guinée, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone. L'élaboration de plans d'aménagement, les ateliers de concertation, les évaluations socio-économiques et les études sur la gouvernance ont permis de structurer une approche cohérente pour la gestion durable des stocks partagés.

Le projet CEPIA (Elaboration et test in situ de méthodes de suivi et d'évaluation de l'efficacité des AMP pour la gestion des pêches/Appui à la révision des plans de gestion d'AMP sélectionnées) a eu pour objet principal d'élaborer et de livrer des outils méthodologiques

favorisant l'intégration des AMP au sein des outils de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest. Suite aux travaux conduits par les projets et aux différentes livraisons, les pays de la région disposent d'une diversité d'outils complémentaires pour renforcer l'utilisation des AMP dans la gestion du secteur des pêches.

La CSRP s'est imposée comme un acteur régional stratégique, articulant production scientifique, soutien aux politiques nationales, animation des concertations et défense des intérêts collectifs dans les enceintes internationales. Par son action, elle a consolidé les bases d'une gouvernance halieutique durable, fondée sur la science, la concertation et l'intégration régionale.

III.3. SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHEES

Dans un contexte marqué par la montée en puissance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux ouest-africaines, la CSRP a rapidement mesuré l'ampleur des enjeux et s'est engagée dans une réponse structurée, solidaire et ambitieuse. Consciente que la lutte contre ce fléau ne saurait être menée efficacement de manière isolée, elle a œuvré à la mise en place de mécanismes de coopération entre ses États membres, tout en mobilisant des partenariats techniques et financiers pour soutenir cet effort collectif.

Des programmes d'envergure, tels que GoWAMER et PESCAO ont ainsi permis à la CSRP de développer une expertise opérationnelle reconnue dans le domaine de la lutte contre la pêche INN. Ils ont suivi des projets comme AFR 010 et 013, premiers projets d'envergure mis en œuvre par la CSRP d'opérationnalisation de la politique sous-régionale de lutte contre la pêche illégale (Convention sur la coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime et son Protocole relatif aux modalités pratiques de coordination des opérations de surveillance dans les États membres de la CSRP (1993)). L'Unité de coordination des opérations de surveillance de la CSRP, a été établie en 1995 à Banjul en vue d'assurer la coordination des activités sous-régionales de surveillance des pêches et le renforcement des capacités du personnel et des structures de surveillance des pêches des États membres. La CSRP a appuyé la création de structures nationales de surveillance des pêches au sein des ministères en charge des pêches de chaque État membre. La CSRP a facilité l'adhésion pleine au plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN. Elle a

adressé solennellement un appel à la communauté internationale à prêter son appui et sa coopération aux Etats membres de la CSRP dans leur combat contre la pêche INN. Cet appel solennel a eu un écho favorable auprès de l'Union Européenne qui, depuis 2011, finance des projets sous-régionaux de lutte contre la pêche INN (le premier a été le projet SCS/ UE/UEMOA (2011 et 2013)). La CSRP a permis l'élaboration et la réalisation des premières campagnes conjointes de surveillance des pêches mais aussi la création d'un registre sous-régional des navires de pêche industrielle, le renforcement des structures nationales SCS et l'élaboration d'un document portant sur des mécanismes de pérennisation du financement du SCS dans la zone de la CSRP.

Ces résultats ont notamment favorisé le renforcement des capacités des services nationaux de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) à travers des formations techniques et l'équipement de certaines unités en matériel léger. Au-delà de l'appui institutionnel, ils ont permis la réalisation de nombreuses opérations conjointes de surveillance en mer, mobilisant plusieurs pays autour d'objectifs communs de contrôle et de dissuasion.

Dans ce cadre, la CSRP a joué un rôle central dans l'élaboration et la modernisation des instruments juridiques régionaux, en appui aux législations nationales. La Convention sur les Conditions Minimales d'Accès (CMA), la Convention sur le droit de poursuite ou encore la Convention Suivi, Contrôle et Surveillance (CSCS) ont vu le jour sous son impulsion,

offrant aux États membres un socle juridique commun pour agir de manière concertée. Parallèlement, le groupe de travail SCS a été mis en place, en tant qu'espace stratégique d'échanges entre responsables opérationnels et techniques des États membres.

Le renforcement de la lutte contre la pêche INN a également reposé sur une harmonisation progressive des outils de suivi et des systèmes d'information. La CSRP a encouragé la normalisation des bases de données nationales et la mise en place de tableaux de bord partagés, construits autour d'indicateurs communs relatifs aux flottes de pêche, aux licences, à l'effort de pêche ou encore à l'effort de surveillance. Une stratégie sous-régionale de SCS, accompagnée d'un plan d'action détaillé, a été élaborée pour guider les États dans leurs efforts de coordination. De même, un document stratégique sur les mécanismes de financement pérenne du SCS a été mis au point afin de garantir la durabilité des acquis. L'appui à la mise en œuvre de mesures concrètes s'est également traduit par la publication d'un guide opérationnel sur les mesures du ressort de l'État du Port, contribuant au renforcement des contrôles portuaires dans la sous-région.

Par son engagement constant et les résultats obtenus, la CSRP a su affirmer son rôle de chef de file dans la lutte contre la pêche INN en Afrique de l'Ouest. Elle a ainsi contribué à restaurer la souveraineté des États



IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES : 40 ANS D'ENGAGEMENT, UN CAP RENFORCE POUR L'AVENIR

Depuis sa création, la CSRP s'est engagée dans un processus visant à accompagner ses États membres dans une dynamique progressive dont la finalité est de stimuler la coopération pour une gestion durable, concertée et solidaire des ressources halieutiques. À travers ses plans stratégiques successifs, elle a su faire évoluer ses priorités pour répondre aux enjeux émergents tout en consolidant les acquis de la gouvernance sous-régionale.

IV.1. DES FONDATIONS POSEES

Travaillant pendant de longues années avec des plans annuels, la CSRP a décidé de s'inscrire dans une planification à long terme. Ainsi, le premier plan stratégique (2003–2008) de la CSRP a jeté les bases d'une coopération institutionnelle autour de la gestion des ressources partagées, en s'appuyant sur des collaborations ayant débuté avec la Commission pour la Conservation et la Préservation des Ressources Halieutiques CCPRH, créée en 1976 entre le Sénégal, la Mauritanie et la Gambie. Le premier plan stratégique a permis d'instaurer les premiers cadres juridiques communs, d'impulser la concertation politique entre États et de structurer les organes de pilotage.

IV.2. VERS UNE GOUVERNANCE SOUS-REGIONALE STRUCTUREE

Le deuxième plan stratégique (2011–2015) a renforcé le rôle normatif de la CSRP, avec l'adoption de conventions sous-régionales clés, l'élargissement des missions du Secrétariat Permanent, et une intensification des efforts de lutte contre la pêche illégale. La CSRP s'est imposée en tant qu'acteur pivot du dialogue sous-régional en matière d'aménagement des pêches.

IV.3. L'INTEGRATION DE LA SCIENCE ET DE LA DURABILITE

Avec son troisième plan stratégique (2019–2023), la CSRP a pleinement intégré les enjeux de durabilité et de résilience dans ses axes stratégiques : approche écosystémique, valorisation de la recherche scientifique, la valorisation locale des produits, l'emploi dans les filières halieutiques et la préfiguration des enjeux liés au développement de l'aquaculture durable.

IV.4. UN NOUVEAU CAP POUR 2025–2029

S'appuyant sur les acquis des cycles précédents, le plan stratégique 2025–2029, qui sera soumis pour approbation à la conférence des ministres de juillet 2025, affirme une vision ambitieuse : faire de la CSRP un levier de souveraineté sous-régionale sur les ressources marines et continentales, un acteur central de la recherche collaborative entre États membres, et une force d'impulsion pour des politiques publiques durables, inclusives et résilientes s'appropriant explicitement le concept de soutenabilité. Il s'articule autour de six axes stratégiques qui renforcent les engagements antérieurs tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'action face aux défis globaux : gouvernance, science, surveillance du secteur des pêches, économie bleue, climat et renforcement institutionnel.

IV.5. UNE TRAJECTOIRE DE CONSOLIDATION ET D'ADAPTATION CONTINUE

L'évolution des plans stratégiques reflète la maturation progressive du mandat de la CSRP, qui est passée d'une logique de coordination, à ses débuts, à une fonction normative et technique structurante, dans les années 2010, puis à une fonction d'influence stratégique, scientifique et diplomatique, dans les années récentes. La CSRP s'impose aujourd'hui comme un acteur incontournable des politiques océaniques en Afrique de l'Ouest, reconnue pour sa capacité à articuler les priorités sous-régionales et régionales avec les objectifs continentaux (Vision 2063) et internationaux



Une diversité de partenaires engagés

Depuis 40 ans, la CSRP s'appuie sur un large éventail de partenaires engagés dans la gouvernance des océans, la coopération au développement, la recherche scientifique et l'appui aux communautés de pêcheurs. Ces partenaires se répartissent en plusieurs catégories illustré par les principaux acteurs :

• Organisations intergouvernementales



• Bailleurs et agences de coopération



• Partenaires onusiens



• Organisations de professionnelles



• Organisations non gouvernementales

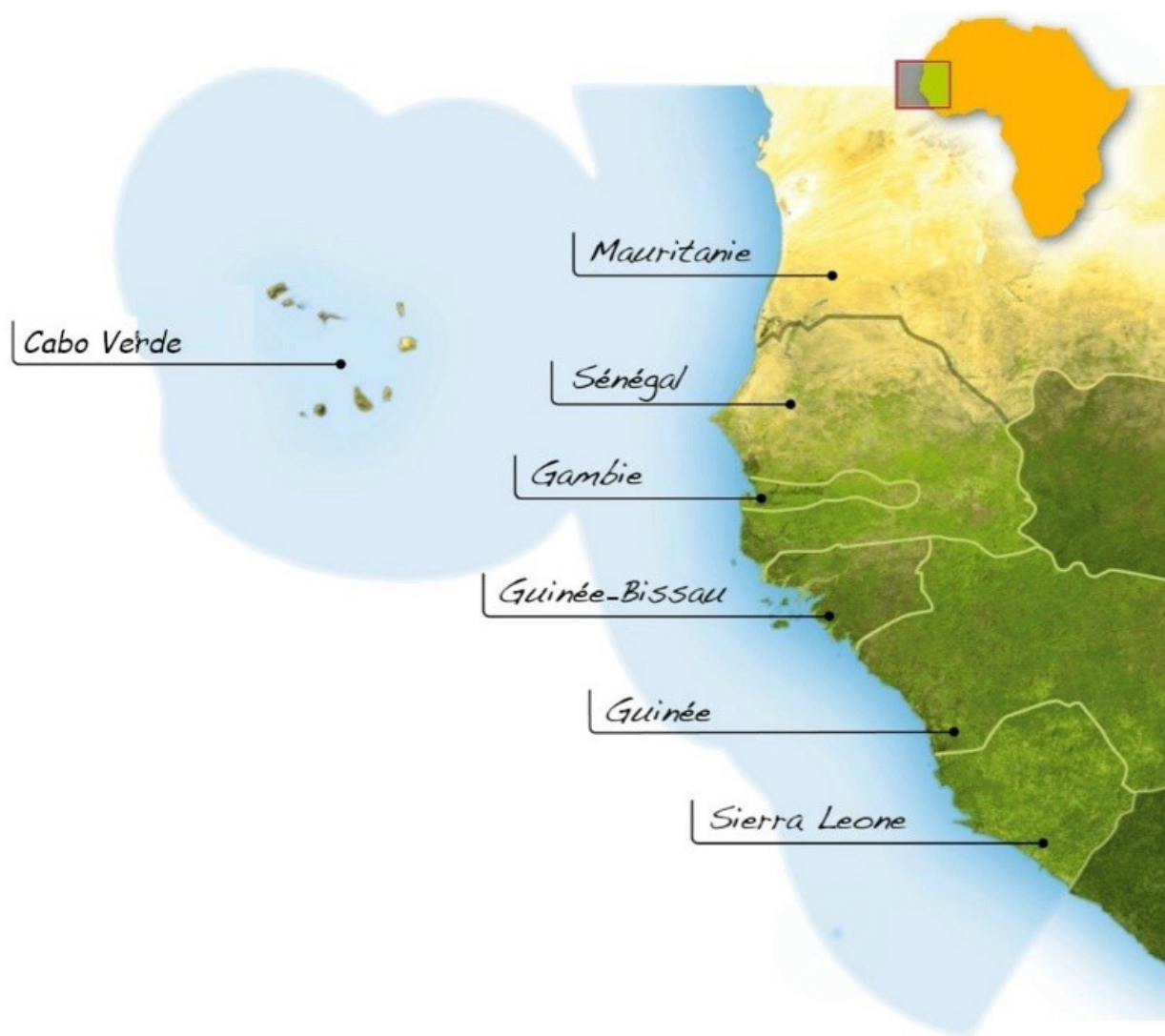


• Instituts scientifiques et techniques









COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

Secrétariat Permanent de la CSR/P

221, Allées Serigne Ababacar SY N°5218 Sicap Liberté IV

BP 25485 - Dakar, Fann, Sénégal

Téléphone : (+221) 33 864 04 75

Fax : (+221) 33 864 04 77

Email : spcsrp@spcsrp.org

Site web : www.spcsrp.org

